

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-16306 / 101389
Nutrifrais SA, 1228 Plan-les-Ouates
atelier des yoghourts et atelier des desserts.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
3 H
07.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement/modification)
- 10-16431 / 111368
TNT Swiss Post SA, 1218 Le Grand-Saconnex
Import de marchandises postales: secteur de la douane, traitement des données
des documents en rapport.
besoins spéciaux de consommation
5 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-16423 / 108733
Nestec SA Centre de recherche Nestlé, 1000 Lausanne 26
– Animalerie: soins et entretien des animaux de laboratoire. Suivi des études en
cours. – Unité métabolique: surveillance et suivi des études cliniques et essais
laboratoires. – Services généraux: maintenance et sécurité.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
3 H, 4 F
01.06.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-16422 / 108733
Nestec SA Centre de recherche Nestlé, 1000 Lausanne 26
services techniques généraux: intervention d'urgence et de dépannage (infrastruc-
ture technique des bâtiments du site).
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
2 H
01.06.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)

Permis de service de piquet (travail du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-16429 / 112089
PHT Corporation SàRL, 1213 Petit-Lancy
Client Support Europe (remote call): Help-Desk lors de problèmes techniques sur leur logiciel de suivi d'essai clinique pharmaceutique.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
1 H
01.06.2010–31.05.2013 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)

- 10-16099 / 100639
Vetropack SA, 1162 St-Prex
atelier des moules.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
5 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)

- 10-16391 / 109900
ebookers SA, 1204 Genève
support technique et aide à leurs clientèles lors de problèmes divers durant le voyage.
besoins spéciaux de consommation
2 H, 2 F
01.07.2010–30.06.2013 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)

- 10-16098 / 100639
Vetropack SA, 1162 St-Prex
composition, enfournage, machines IS, triage-emballage, contrôles de qualité, transports internes.
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques
88 H
01.06.2010–31.05.2013 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

22 juin 2010

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail